



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulture

Question écrite n° 112936

Texte de la question

M. Michel Diefenbacher appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la viticulture française confrontée à une surproduction mondiale, à une baisse continue de la consommation nationale et à la concurrence des vins du « nouveau monde ». Plusieurs propositions sont avancées dans un récent rapport parlementaire parmi lesquelles figure la mise en place d'une véritable politique d'accompagnement de l'État via une communication plus offensive, la création d'une maison des vins de France et d'une maison de l'exportation. Le rapport préconise par ailleurs la simplification des appellations par une réforme de la classification des AOC afin de rendre plus lisible l'offre pour le consommateur et plus facile la communication sur les vins de France à l'international. En conséquence, il lui demande quelles suites il entend donner aux recommandations ainsi formulées.

Texte de la réponse

Le rapport d'information parlementaire sur la situation de la viticulture publié au nom de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale fait un certain nombre de propositions pour la filière viticole. L'adaptation du secteur viticole aux mutations du marché international du vin est une des grandes priorités du ministère de l'agriculture et de la pêche. Les entreprises doivent affronter dans les meilleures conditions la concurrence du nouveau monde et de certains pays européens qui contestent à la France sa position privilégiée sur le marché des vins. Désormais, toutes les places déjà acquises sont disputées par nos concurrents. Pour regagner les parts de marché perdues et en conquérir de nouvelles, conforter des positions menacées dans certains pays et pour certaines gammes de vins, il faut appuyer tous les opérateurs qui sont directement engagés dans cette compétition. Des actions ont été engagées, au service de la tradition exportatrice de vins français et s'intégrant dans la stratégie nationale de réforme de la filière viticole rendue publique le 29 mars 2006 par le Gouvernement. Une convergence se dessine entre les propositions du rapport et la politique du Gouvernement définie en 2006. Les conclusions des rapporteurs insistent sur la disparité de situations dans la viticulture où l'on remarque que des situations économiques périlleuses peuvent côtoyer des réussites exemplaires avec des perspectives de développement prometteuses. Le document distingue six orientations prioritaires pour l'ensemble des composantes du secteur : l'éducation plus particulièrement en direction des groupes à risque ; la formation qui relie le vin à la tradition des terroirs ; la communication qui s'adapte à l'évolution des modes de vie ; la simplification et la cohérence comme réponses à nos concurrents ; L'innovation à concilier avec la notoriété des terroirs. La dernière met l'accent sur la nécessité et l'urgence de fédérer toutes les initiatives. La création d'une maison des vins de France fournirait le cadre dans lequel seraient débattues les orientations et les problématiques de la viticulture et deviendrait la représentation internationale du vin français. Cette proposition mérite d'être étudiée comme un prolongement du Conseil national de la viticulture de France qui est déjà constitué. Les actions de promotion constituent un moyen de concrétiser ces orientations. Sur l'enveloppe de 50 millions d'euros supplémentaires mobilisée par le Premier ministre, 12 millions d'euros ont été réservés au financement du nouveau plan d'exportation du vin français en 2006. Une partie de ces crédits a été affectée sur les destinations prioritaires et les marchés prescripteurs. L'autre partie a été attribuée à des

projets portés par des entreprises reconnues pour leur savoir-faire, leur implantation, la qualité et la notoriété de leurs produits. Lors de la dernière réunion du Conseil national de la viticulture de France (CNVF), le ministère de l'agriculture et de la pêche a souligné la nécessité de redéfinir la segmentation de l'offre des vins français pour répondre à la demande du marché. Aussi, sur la base des réflexions engagées par l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes, du vin et de l'horticulture (VINIFLHOR) et l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), le CNVF a discuté lors de sa réunion du 23 novembre dernier des possibilités de renouveler l'architecture de l'offre française. Il a décidé de consulter les conseils de bassin sur la segmentation. Cette consultation sera coordonnée par le groupe de travail animé par le président de la section viticulture de VINIFLHOR en liaison avec l'INAO. Les modalités de mise en oeuvre de cette nouvelle segmentation seront précisées dans les prochains mois, à l'issue de la consultation en cours des organisations professionnelles.

Données clés

Auteur : [M. Michel Diefenbacher](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112936

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12834

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1770